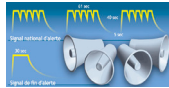


# LES ALERTES

En cas d'événement grave, l'alerte relève de la responsabilité du Préfet et du Maire, selon la nature de l'événement, elle est donnée par différents moyens :

## LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



La sirène d'alerte municipale est testée chaque 1er mercredi du mois à 12h.

## LES PANNEAUX NUMERIQUES



Des messages diffusés sur les deux panneaux numériques de la ville situés place de l'église et sur la zone commerciale.

## LE SITE INTERNET



Des messages diffusés sur la page d'actualité du site Internet de la ville : [www.ville-blain.fr](http://www.ville-blain.fr)

## LA RADIO



France Bleu Loire Océan vous informe sur l'évolution de la situation. Une convention a été passée entre la Préfecture et la radio pour informer la population. Fréquence : 101.7 et 99.5

## VIGILANCE MÉTÉO

- Situation normale. Pas de vigilance particulière.
- Soyez attentif.
- Soyez très vigilant.
- Une vigilance absolue s'impose.

- |  |                  |  |             |
|--|------------------|--|-------------|
|  | Vent violent     |  | Canicule    |
|  | Pluie-inondation |  | Grand froid |
|  | Inondation       |  | Orages      |

## VOISINS VIGILANTS

Pour les abonnés, contacter le 06 47 49 26 26.

# LES NUMEROS UTILES

Mairie de Blain : 02 40 79 00 08  
[www.ville-blain.fr](http://www.ville-blain.fr)



Pompiers : 18  
Samu : 15  
Police : 17

Numéro européen des secours : 112  
Météo France : 01 77 94 77 94  
Urgence dépannage électricité : 09 72 67 50 44  
Urgence sécurité gaz : 0 800 47 33 33  
Préfecture 44 : 02 40 41 20 20  
Police Municipale : 02 40 79 00 08

**D.I.C.R.I.M**  
Document d'information communal  
sur les risques majeurs

**DOCUMENT À CONSERVER**



## RISQUES MAJEURS : APPRENONS LES BONS REFLEXES !



Les risques majeurs existent sur la commune de Blain et sont principalement les inondations et l'accident par un transporteur de matières dangereuses. Notre responsabilité est d'informer l'ensemble des personnes du territoire de ces risques pouvant intervenir ainsi que les mesures de prévention prises par la commune.

Pour que chacun soit acteur de sa sécurité et connaisse les bons réflexes, ce document est un outil synthétique, pédagogique et préventif sur la conduite à tenir en cas de survenance d'un de ces risques. Des consignes de sécurité et les bons gestes à avoir sont détaillés.

Ces directives sont autant de maillons qui permettent à l'ensemble de la chaîne de secours d'être plus réactive et efficace, lisez ce document, faites le partager et **conservez-le**.

Jean-Michel BUF, Maire de Blain

## LES BONS REFLEXES



Se mettre à l'abri    Monter à l'étage    Fermer portes et fenêtres    Ecouter la radio

Ne pas téléphoner    Ne pas aller chercher ses enfants à l'école    Couper l'électricité et le gaz    Flamme interdite

# LE RISQUE INONDATION



L'Isac et le Canal de Nantes à Brest constituent avec les différents ruisseaux qui les alimentent un risque d'inondation connu. En période de crues (octobre à avril), des zones tant d'habitat que d'activités sont concernées.

## AVANT

Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, couvertures etc).

Placer toutes les substances dangereuses dans une zone ou une armoire étanche afin d'éviter toute contamination ou pollution.

Apprendre où se situent le disjoncteur et les robinets d'arrêt de ces réseaux.

Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques.

## EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE

- Ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives d'un torrent ou d'une rivière, même si le filet d'eau semble minime
- Ne pas essayer de traverser une rue en crue
- Se mettre à l'abri sur les hauteurs

## PENDANT

Si l'eau monte, couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.

Ne pas utiliser les équipements électriques.

S'informer et respecter les consignes des secours.

Ne pas sortir. Vous êtes davantage en sécurité à l'abri.

S'installer en hauteur et n'évacuer les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou à la crèche.

Ne surtout pas prendre sa voiture, car ce n'est pas un abri.

## APRÈS

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de Javel
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible

# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Un risque «mobile» sur les routes, important sur les grands axes de circulation tels que la RN 171 et dans une moindre importance la RD 164 qui traversent toutes deux de part en part la commune et sont fréquentées par de nombreux poids lourds chaque jour. Pour connaître la dangerosité du produit transporté, une signalétique est obligatoire sur les véhicules. Les services de l'État ont élaboré un plan de secours spécialisé «TMD» afin de protéger les populations, les biens et l'environnement contre les risques d'exposition externe et interne en cas d'accident.

## AVANT

Sachez identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions.

## PENDANT

### TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Donnez l'alerte aux services de secours en précisant : le lieu; le moyen de transport; la présence de victimes; la nature du sinistre (feu, explosion, fuite); la description des panneaux présents sur le camion.

Ne pas fumer.

### FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous.

Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

Rejoignez le bâtiment le plus proche.

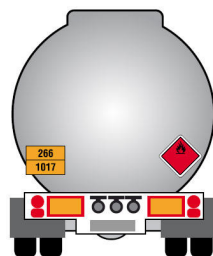
Confiniez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.

Ne pas téléphoner.

Ne pas fumer.

## APRÈS

Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.



# LE RISQUE TEMPÊTE



Les épisodes de vents violents, de grêle et de tempête sont un risque également sur notre territoire quelques consignes sont à observer afin d'en diminuer les dégâts.

## AVANT

Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudents et empruntez les grands axes de circulation.

Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin).

Rentrez les animaux.

Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral.

## PENDANT

Limitez votre vitesse sur route.

Débranchez les appareils électriques.

Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

## APRÈS

Ne touchez pas aux câbles électriques.

Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture ...).

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas.

# LE RISQUE CANICULE



La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs (entre 30° et 35° pour la Loire-Atlantique).

## AVANT

S'inscrire sur le registre communal pour les personnes à risques afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide.

Soyez attentif à vos voisins, amis ou famille.

## PENDANT

Buvez beaucoup d'eau (1,5L/jour) mais pas d'alcool

Ne faites pas d'efforts physiques intenses (sports, bricolage, jardinage)

Ne restez pas en plein soleil

Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur

Portez des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau

Prendre des nouvelles de son entourage.

## APRÈS

N'hésitez pas à demander de l'aide (voisins, médecins, SAMU) si vous ressentez le moindre inconfort.